Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

GARANTIE GARAGE VOITURE OCCASION

Par Olivier68

EN Aout 2023, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion chez un concessionnaire afin de bénéficier de la garantie d'achat afin d'avoir la tranquillité d'esprit. En Septembre 2024, après avoir parcouru 20 000km, nous avons eu un voyant allumé sur le tableau de bord indiquant la mise à niveau de l'huile moteur. Un RDV pour l'entretien du véhicule était planifié sur le même mois. Niveau que nous avons réalisé mais le voyant moteur s'est enclenché quelques jours après. Nous avons déposé le véhicule au garage pour réaliser la révision et à ce moment là on nous informe d'une fuite entre le liquide de refroidissement et l'huile moteur et qu'il faut déposer le véhicule auprès du concessionnaire. Chose que nous avons faite. A réception du devis, plus de 4000? et suite à l'avis du garagiste, cette fuite n'était pas récente et de ce fait présente lors de la période de garantie du garage.
Nous avons ouvert un dossier en Protection Juridique immédiatement. Une expertise s'est tenue le 15/11/24 qui mentionne l'ouverture d'un dossier auprès de la compagnie d'assurance du garagiste où nous avions acheté le véhicule. Nous avons eu une nouvelle invitation d'expertise le 22/01/25 qui nous informe du refus de prise en charge par la compagnie et une négociation commence.
A ce jour et après 6 mois de batail administrative et de relances, nous n'avons toujours aucun véhicule ce qui commence à porter préjudice même au niveau professionnel. Nous avons relancé avec une demande de véhicule de prêt jusqu'à la restitution de notre véhicule.
Nous souhaitons savoir quel est là meilleure manière de procéder dans ce genre de situation? Devons nous passer outre la phase amiable qui perdure et demandé une audience au TGI en référé?
Merci par avance pour votre avis juridique sur le sujet.

Par Prana67

Bonjour,

Vous avez une garantie légale de deux ans si vous achetez chez un pro.
Pouvez vous préciser pour quels motifs l'expert a refusé la prise en charge ?